

Toute initiative est bonne si elle contribue à établir la confiance mutuelle indispensable à la réussite du désarmement et à l'établissement de la paix. C'est pourquoi il nous faut saisir toutes les occasions qui s'offrent, dans le domaine politique, ou dans celui du contrôle et de la limitation des armements, à condition bien entendu que l'équilibre indispensable à la sécurité soit toujours maintenu à tous les niveaux. Il serait possible d'adopter certaines mesures qui, sans porter sur le désarmement même, créeraient une ambiance de confiance entre nations, tout en offrant une expérience pratique des mécanismes d'inspection de contrôle et de vérification, expérience qui sera extrêmement utile quand il s'agira d'aborder les problèmes plus complexes du désarmement proprement dit.

Explosions nucléaires

Ainsi on pourrait aborder dès maintenant le problème des explosions nucléaires. Des négociations poussées et approfondies sur ce point ont prouvé que, même pour des questions bien définies, il existe toujours des aspects compliqués à étudier. Nous espérons que les travaux préalables accomplis par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS ainsi que les efforts de la Conférence de Genève qui vient de reprendre nous indiqueront les méthodes que nous pourrions, du moins à certains égards, appliquer ailleurs. Nous voulons croire qu'on résoudra le grave problème qui peut se formuler ainsi: comment se prennent les décisions au sein de l'organe de contrôle, en ce qui concerne les inspections? La formule, une fois trouvée, serait très utile pour les autres débats. Les problèmes essentiels ne peuvent se résoudre que dans une ambiance de confiance, et celle-ci ne peut naître que d'un désarmement contrôlé. Il y a un lien étroit entre le désarmement et le contrôle; ces deux aspects de la question doivent être abordés parallèlement et les solutions appliquées simultanément.

Les mêmes considérations s'étendent aux mesures de prévention contre les attaques par surprise. Ma délégation regrette que les négociations sur ce point auxquelles le Canada participait, aient été suspendues à la fin de l'an dernier, pour des raisons déjà connues. Nous estimons que ces entretiens devraient reprendre et nous espérons que la création du Comité des dix puissances permettra d'étudier de nouveau la question des attaques par surprise.

Diverses délégations ont, au cours du présent débat, avancé des propositions sur des matières que la Commission du désarmement pourrait étudier avec fruit. Je songe en particulier aux questions proposées par le représentant des États-Unis sur les institutions destinées à préserver la paix et la sécurité internationales et à faire respecter la loi, une fois le désarmement accompli. Le délégué américain a demandé quel genre de force internationale on songerait à créer, par quelles règles de droit international elle serait régie, et quelles forces nationales de sécurité posséderaient les divers pays. De son côté, le distingué représentant de l'Italie nous a signalé qu'un désarmement total et général entraînerait la révision des dispositions de la Charte qui prévoient un désarmement partiel, et qui impliquent donc l'existence de forces nationales pouvant être mises à la disposition de l'ONU pour protéger la paix en cas de besoin.

Sécur
Tout
étudi
de l'
Il co
désa
plus
L'O
négo
pou
prob
qui
ense
dura
(car
actu
de l
étud
lité